



Association intercommunale des eaux du Boiron
DENENS – LULLY – LUSSY-SUR-MORGES – TOLOCHENAZ -
VILLARS-SOUS-YENS

RELEVAGE DES COMPTEURS D'EAU À DISTANCE

Madame, Monsieur,

En 2024, suite à une proposition du CODIR, le Conseil Intercommunal de l'AIEB a validé le projet d'installation d'un système de lecture des compteurs d'eau potable à distance en remplacement du relevage manuel, devenu de plus en plus compliqué au fil du temps. Le projet sera réalisé sur 5 ans et débutera par Tolochenaz dès ce début 2025.

Pour mettre en place ce système, l'entreprise Ackermann SA devra installer un appareil sur le compteur d'eau potable existant voire remplacer le compteur si ce dernier, installé avant 2015, n'est pas compatible avec cette nouvelle technologie. Nous vous rappelons que les compteurs étant la propriété de l'AIEB, cette intervention n'est pas facultative mais obligatoire. Nous tenons à vous préciser que les relevages à distance ne se feront qu'une fois par année comme le relevage manuel. L'AIEB ne surveille donc pas en temps réel la consommation de ses citoyens !

Dès lors, chaque propriétaire sera contacté prochainement par l'entreprise Ackermann SA, mandatée par l'AIEB, pour procéder à cette petite intervention (maximum 30 minutes). Pour des questions d'efficacité et de coûts, la planification se fera quartier par quartier, et nous invitons donc chaque propriétaire à se rendre disponible aux créneaux horaires qui seront proposés par Ackermann SA. Nous ferons en sorte de vous avertir avec suffisamment d'avance pour que vous puissiez vous organiser pour être présents au moment de cette intervention.

Si cette opération n'est pas facturée aux clients, l'AIEB se réserve le droit de facturer un montant aux propriétaires qui ne se rendraient pas disponibles aux créneaux proposés. Chaque nouvelle intervention de l'entreprise a un coût.

Merci de votre compréhension et de votre concours

Frédéric Glassey, membre du CODIR de l'AIEB et Municipal responsable de l'eau potable à Tolochenaz.